



COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	9		2	17/09/2020

Secrétaire de séance : Sarah BRUALLA-CROUZET

1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020

8 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION

2) Compte rendu commission
2.1 - Commission voirie et patrimoine bâti

- ✓ Travaux déjà réalisés : voirie intercommunale, installation d'une nouvelle grille à la fontaine aux Abriols, garde-corps en haut de la rue des trémières.
- ✓ Réflexions de la commission :
 - Sens de circulation dans le village et optimisation du stationnement avec matérialisation au sol ;
 - Aménagement de l'aire de repos : travail avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la commission cadre de vie : espace naturel et urbain ;
 - Rénovation énergétique de l'ancien bâtiment de la mairie : étude thermique réalisée en 2017 a mis en évidence 3 scénarios possibles de rénovation nécessitant un budget important et ce projet a donc été différé. Aujourd'hui dans le cadre du plan relance du gouvernement, la Préfecture du Tarn lance un appel à projet concernant une enveloppe exceptionnelle de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Parmi les 3 thématiques prioritaires définies par l'Etat, la transition énergétique, notamment les dépenses de rénovation énergétique dans les établissements publics sont éligibles. A cela on peut prétendre aussi à une aide de la Région. Ce projet va être monté avec le concours de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Des devis d'électricité, d'isolation et de menuiseries ont été demandés.

2.2 - Commission communication et attractivité

- ✓ Mise à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques présents sur la commune.
- ✓ Réflexion en cours sur le livret d'accueil.

2.3 - Commission solidarité et intergénérationnelle et sous-commission jeunes

- ✓ La sous-commission jeunes, souhaitant connaître la vision des jeunes pour notre commune, avait organisé une rencontre le vendredi 25 septembre 2020 à 20h30. Malheureusement les jeunes ne sont pas venus.

2.4 – Commission finances

- ✓ Anne Marie MAURAN fait un point sur l'état des dépenses et des recettes suite à son contrôle des comptes du 17 septembre 2020. Une décision modificative est à prévoir en investissement (voir point 4).

2.5 - Commission cadre de vie : espace urbain et naturel

- ✓ Réunion du 15/09/2020 avec le CAUE : présentation des projets pour lesquels la commune souhaite être accompagnée :
 - Aménagement de l'aire de repos : création de zone distincte (stationnement, aire de pique-nique, espace détente, boulo-drome, ...) en partenariat avec la commission voirie et patrimoine bâti ;
 - Sentier pédagogique : circuit de 2km800 valorisant l'espace naturel de la commune, sa faune et sa flore ;
 - Parcours du patrimoine concernant le bourg.
- ✓ Le 26/09/2020, présentation aux habitants du sentier pédagogique. 5 emplacements de panneaux ont été définis afin de valoriser l'espace naturel de la commune, sa faune et sa flore. Un travail de débroussaillage doit être effectué au cours de journées participatives avec les associations et les habitants.
- ✓ Jardins partagés : un couple a fait savoir de manière orale son intérêt.

3) Compte rendu des délégués élus aux syndicats extérieurs

- ✓ SDET (Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn) : Election des délégués de secteur. Pour notre secteur : délégué titulaire - Frédéric ICHARD (maire de Lacapelle-Ségalar), délégué suppléant - Mickaël VIATGE.
- ✓ SMAEPG (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois) : Election du président : François VERGNES (maire de Labastide de Levis).
- ✓ Syndicat de rivière Cérou-Vère : Election du président représentant la rivière Cérou : Christian PUECH (maire de Moulares). Election du vice-président représentant la rivière Vère : Michel BONNET (maire de Cahuzac sur Vère).

4) Décision modificative : Eclairage public

Des remplacements de lampes énergivores à vapeur de mercure ou au sodium haute pression ont été effectués par des lampes LED (1 à la Salette, 1 à la Pradelle, 1 aux Abriols et 1 à Mespel). Les travaux effectués en septembre 2019 ont été facturés en avril 2020 mais pas budgétisés sur l'exercice. Il convient donc d'ouvrir un crédit pour l'opération 83 (éclairage public) pour un montant de 760€ et de réduire un crédit pour l'opération 68 (bâtiments) pour le même montant.

5) Information Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

5.1 – Présentation de la gouvernance

- ✓ Le Président, les 15 vice-présidents et les 13 délégués (élus à qui le président a délégué une fonction) préparent et exécutent les délibérations du conseil communautaire
- ✓ 6 commissions permanentes thématiques ont été créées (finances et moyens généraux, cadre de vie, aménagement, action économique, enfance jeunesse culture, ruralités). L'objectif de ces commissions est de réfléchir sur des dossiers. Elles sont aussi force de proposition sur certains projets (exemple fixation du prix du repas à la cantine, définition de l'intérêt communautaire pour la voirie, ...). Ces commissions sont ouvertes à tous les élus communautaires et communaux et peuvent être divisées en atelier pour travailler sur des sujets plus précis. Il est important que les élus de notre commune soient partie prenante

dans ces commissions ou ateliers où des décisions clés pour la commune sont prises. Il a été décidé que Mickaël VIATGE irait à la commission cadre de vie, Sarah BRUALLA-CROUZET et Cédric DELPECH à la commission enfance jeunesse culture, Régine MOULIADE à la commission ruralités, aménagement, Anne Marie MAURAN commission finances et moyens généraux.

5.2 – Election d'un représentant à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

- ✓ Cette commission a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole). Madame Anne Marie MAURAN est élue à l'unanimité.

5.3 – Transport à la demande (TAD) : Service de transport public sur le territoire

- ✓ Départ place de la mairie de notre commune vers : le mercredi matin Salvagnac (marché), mercredi après-midi Gaillac, vendredi matin Gaillac (marché), samedi matin Rabastens (marché). Appel au 0805 60 81 00, la veille avant 16h. Pour Gaillac les points desservis sont Intermarché, Cinéma, pôle emploi, Leclerc, Cabinet médical Pique rouge, Place de la libération, Piscine, Gare routière, Aire de co-voiturage. Tarif 2€ l'aller, 3€ l'aller et le retour avec accès sur le réseau LIO dans le Tarn avec le même ticket.

6) Assainissement

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a rendu obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020.

La loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019 a apporté davantage de souplesse à l'exercice des compétences Eau et Assainissement : délégation d'exercice de compétence aux communes par convention, pas de nécessité à exercer la compétence de manière uniforme, ... Dans ce contexte, la commune a décidé à l'unanimité de signer une délégation par convention de la compétence assainissement des eaux usées. Cette convention permettra à la commune de récupérer intégralement la gestion comptable, administrative, technique et de garder la proximité avec l'utilisateur et surtout la maîtrise de la tarification.

7) Election des délégués du SMAEPG (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois), compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) -service public

Sont élus à l'unanimité Mark HELLAND, titulaire et Anne Marie MAURAN, suppléante.

8) Télétransmission des actes

Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil.

9) Plan de division zone constructible

Pour les points 9.1 et 9.2, Madame Sarah BRUALLA-CROUZET, étant partie prenante sort de la salle.

9.1 – Plan de division

Le cabinet AGEX nous a envoyé le projet de division. Création de 2 parcelles de 1085m² et de 1079m². Ce projet est adopté à l'unanimité.

9.2 – Fixation du prix de vente des 2 lots

Le prix de vente au mètre carré est calculé par rapport au coût d'achat en tenant compte donc du prix d'acquisition du terrain, des frais de géomètre, de viabilisation (eau, électricité, accès). A l'unanimité, ce prix est fixé à 23€/m².

10) Demande d'un administré : acquisition parcelle zone constructible

Lettre de Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, souhaitant connaître le prix de vente de la parcelle de la zone constructible se situant à proximité immédiate de la parcelle C365.

Cette parcelle est d'une contenance de 1079m² et le prix fixé est de 23€, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

11) Demande d'un administré : autorisation d'utilisation de l'aire de repos

Une de nos administrés, afin de finaliser son plan de financement, souhaite connaître le coût d'un emplacement sur l'aire de repos pour un foodtruck avec branchement électrique. Le conseil municipal ne s'oppose pas au principe de location d'un emplacement. Cependant, il n'y a pas de branchement électrique actuellement. Le conseil municipal souhaite connaître plus précisément le besoin en termes de consommation électrique afin de pouvoir évaluer les coûts d'installation d'un compteur et se prononcer sur la faisabilité de la location d'emplacement.

12) Demande d'un administré : acquisition parcelle C856

Cette parcelle a été créée en 2002 suite au changement de place d'une partie du chemin rural Al Roc et Enregasse. Ce chemin rural n'existant plus, avec l'accord des propriétaires de l'époque qui sont les mêmes aujourd'hui, la commune est devenue propriétaire d'une parcelle (C856) créée en limite de 2 parcelles et en remplacement du chemin rural supprimé et pouvant permettre la liaison entre 2 lieux dits.

La création de cette parcelle ayant été validée par les deux parties en 2002 et la vente de cette parcelle supprimant une continuité de passage, le conseil municipal décide de se prononcer défavorablement à 8 voix pour et une abstention.

13) Réparation mur soutènement rue du château

Mickaël VIATGE, étant partie prenante, sort de la salle pour ce point.

Suite aux orages du 26 juin 2020, le mur de soutènement à l'intersection rue du château et rue de la côte barrière s'est effondré côté privé. L'assurance ne prend pas en charge la réparation. 4 entreprises ont été contactées pour avoir un devis, seulement deux ont répondu, l'entreprise ALGAY PIVOT pour un montant de 6.825,60€ et l'entreprise VIATGE pour un montant de 10.239,30€. Dans le premier cas, les travaux ne prévoient pas de mise en place de drain, les fondations sont moins importantes ainsi que les finitions (pas de reprise de chaussée à la fin des travaux).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier les travaux à l'entreprise VIATGE. Une aide va être demandée au département.

14) Réparation panneau STOP

Le 5 août 2020, suite à un accident de la route, le panneau STOP au croisement de la D964 et de la route de la carrière a été arraché. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'assurance prend en charge les travaux de réparations déduction faite d'une franchise de 100€. Les agents de la communauté d'agglomération ont déjà refait la réservation pour le panneau et celui-ci est commandé et sera posé aussi par les agents de la communauté d'agglomération.

15) Questions diverses

Daphné O'NEILL signale :

- ✓ Des pigeons ont élu domicile dans le village et il y en a de plus en plus.
- ✓ Les poubelles de la place St Nazaire sont souvent pleines et débordent.

Gérard CHASSAGNAT effectue un compte rendu sur le séminaire du lancement de la démarche Projet d'Aménagement Communautaire et précise que le séminaire continuera au mois de mars et juin 2021.

La séance est levée à 23h40.